

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2600

18 octobre 2013

### SOMMAIRE

<b>ABF European Holdings &amp; Co SNC</b> .....	<b>124760</b>	<b>Beri 210</b> .....	<b>124789</b>
<b>Acorn Servicer Holdings I S.à r.l.</b> .....	<b>124774</b>	<b>BG Dragon China</b> .....	<b>124791</b>
<b>ACPI Europe S.à r.l.</b> .....	<b>124786</b>	<b>Big Properties S.à r.l.</b> .....	<b>124792</b>
<b>ACP Intermediate Acquisition S.à r.l.</b> ...	<b>124787</b>	<b>B Immobilier S. à r.l.</b> .....	<b>124788</b>
<b>Adapam S.A.</b> .....	<b>124787</b>	<b>Biscay Invest S.A.</b> .....	<b>124769</b>
<b>Adria News S.à r.l.</b> .....	<b>124785</b>	<b>Bluehouse Capital Advisors S.à r.l.</b> .....	<b>124789</b>
<b>Agence d'assurances Sébastien Kohl S.à r.l.</b> .....	<b>124787</b>	<b>Bolero International SPF S.A.</b> .....	<b>124772</b>
<b>Alcove Europe Three S.à r.l.</b> .....	<b>124789</b>	<b>Bolero International SPF S.A.</b> .....	<b>124768</b>
<b>Alma Group SA</b> .....	<b>124773</b>	<b>Braveheart LuxCo II S.à r.l.</b> .....	<b>124768</b>
<b>Althyda International S.A.</b> .....	<b>124773</b>	<b>CEPF Clichy S.à r.l.</b> .....	<b>124793</b>
<b>Amarilis Luxembourg S.A.</b> .....	<b>124773</b>	<b>CEPF New Bridge S.à r.l.</b> .....	<b>124792</b>
<b>Ancibel S.à r.l.</b> .....	<b>124786</b>	<b>CLC Investissements S.à r.l.</b> .....	<b>124794</b>
<b>Antim International</b> .....	<b>124787</b>	<b>Cores Lux S.à r.l.</b> .....	<b>124754</b>
<b>Antim International</b> .....	<b>124772</b>	<b>Cos Invest S.A.</b> .....	<b>124793</b>
<b>Antonissen Holding S.A.</b> .....	<b>124761</b>	<b>DME-1 S.à r.l.</b> .....	<b>124792</b>
<b>Aquarelle Etoile II S.A.</b> .....	<b>124786</b>	<b>DME-2 S.à r.l.</b> .....	<b>124793</b>
<b>Arti Licence S.A.</b> .....	<b>124788</b>	<b>Helium II S.A.</b> .....	<b>124800</b>
<b>Ascaïn Immobilière S.à r.l.</b> .....	<b>124787</b>	<b>NPF Soparfi D S.à r.l.</b> .....	<b>124799</b>
<b>Asia Wood Furnitures S.A.</b> .....	<b>124768</b>	<b>Ocean Industries S.A.</b> .....	<b>124795</b>
<b>Asist Sàrl</b> .....	<b>124788</b>	<b>Office Rental Luxembourg S.A.</b> .....	<b>124792</b>
<b>Autocars Pletschette S.à r.l.</b> .....	<b>124788</b>	<b>Opera Holding S.à r.l.</b> .....	<b>124799</b>
<b>A.W.H. S.à r.l.</b> .....	<b>124773</b>	<b>PURetail Paris rue d'Amsterdam S.à r.l.</b> .....	<b>124795</b>
<b>Baco Sàrl</b> .....	<b>124791</b>	<b>RA IME S.à r.l.</b> .....	<b>124799</b>
<b>Baco Sàrl</b> .....	<b>124790</b>	<b>Ramsbury Sàrl</b> .....	<b>124799</b>
<b>Ballast Nedam International Product Ma- nagement Luxembourg</b> .....	<b>124790</b>	<b>Restaurant Holding S.à r.l.</b> .....	<b>124794</b>
<b>Bazille Investment S.A.</b> .....	<b>124790</b>	<b>Romafi S.A.</b> .....	<b>124794</b>
<b>BCC Chariot S.à r.l.</b> .....	<b>124789</b>	<b>R. Verdin &amp; Cie</b> .....	<b>124795</b>
<b>BCP-BCOM Angel Lux</b> .....	<b>124790</b>	<b>Sabco S.A.</b> .....	<b>124800</b>
<b>Befficient S.à r.l.</b> .....	<b>124788</b>	<b>Special Projects Luxembourg II S.à r.l.</b> ...	<b>124786</b>
<b>Belux Mondial Luxembourg S.A.</b> .....	<b>124791</b>	<b>SteriLux International S.à r.l.</b> .....	<b>124799</b>

**Cores Lux S.à r .l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 16.630,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 179.867.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-first of August.

Before Us, Maître Francis KESSELER notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- INTAJ Capital II LP, a limited partnership established and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 23 Buckingham Gate, London SW1E 6LB, United Kingdom and registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number LP13911; and

- INTAJ Capital II (NON-GCC) LP, a limited partnership established and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 23 Buckingham Gate, London SW1E 6LB, United Kingdom and registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number LP13915,

here represented by Ms. Euryale Didillon, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of two (2) proxies given on August 13, 2013.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the deed of establishment of a private limited liability company with the following articles of association:

**Art. 1.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of Cores Lux S.à r.l., which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

**Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin and participate in the creation, development and control of any enterprises. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited duration.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**Art. 5.** The subscribed share capital is set at sixteen thousand six hundred thirty United States Dollars (USD 16.630,00) represented by sixteen thousand six hundred thirty (16.630) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1,00) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

**Art. 6.** The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 14.

**Art. 7.** Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

**Art. 8.** In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of a plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

**Art. 9.** The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

**Art. 10.** The Company is managed by a board of managers (hereinafter, the Board of Managers), composed of at least two (2) managers divided into two (2) categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers". The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

The Company may be managed by a sole manager who assumes all the rights, duties and liabilities of the Board of Managers.

**Art. 11.** In dealing with third parties, the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

**Art. 12.** The Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager (s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

A manager of any category may be represented at the Board of Managers by another manager of any category, and a manager of any category may represent several managers of any category.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one Category A Manager and one Category B Manager, and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

**Art. 13.** The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles and other specific decisions as defined by the Law may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

**Art. 16.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of Article 17.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

#### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2014.

#### *Subscription - Payment*

The articles of association having thus been established, all the shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash as follows:

Subscriber	Shares	Payment
INTAJ Capital II LP, prenamed . . . . .	13.148	USD 13.148,00
INTAJ Capital II (NON-GCC) LP, prenamed . . . . .	3.482	USD 3.482,00
Total . . . . .	16.630	USD 16.630,00

The amount of sixteen thousand six hundred thirty United States Dollars (USD 16.630,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand five hundred Euro (EUR 2.500,00).

#### *Resolutions of the Shareholders*

The shareholders have taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

*Category A Manager*

Mr. Nabil Triki, Senior Executive Officer, born on August 11, 1971 in Ohio, United States of America with professional address at DIFC, Al Fattan Currency House, Tower 2, Office 1502, P.O. Box: 213137, Dubai, United Arab Emirates.

*Category B Manager*

Mr. Christophe Gaul, company manager, born on April 3, 1977 in Messancy, Belgium, with professional address at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The address of the registered office of the Company is fixed at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, she signed together with Us, notary, the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-et-un août.

Par-devant Nous, Francis KESSELER notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

**ONT COMPARU:**

- INTAJ Capital II LP, un limited partnership de droit anglais, ayant son siège social au 23 Buckingham Gate, London SW1E 6LB, Royaume-Uni et immatriculé auprès du Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro LP13911; et

- INTAJ Capital II (NON-GCC) LP, un limited partnership de droit anglais, ayant son siège social au 23 Buckingham Gate, London SW1E 6LB, Royaume-Uni et immatriculé auprès du Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro LP13915,

ici représentés par Melle Euryale Didillon, employée, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations données le treize août 2013.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Cores Lux S.à r.l. qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

**Art. 2.** La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, et participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle peut également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple, ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, suivant les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 5.** Le capital social de la Société s'élève à seize mille six cent trente Dollars Américains (USD 16.630,00) représenté par seize mille six cent trente (16.630) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

**Art. 6.** Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'Article 14 des Statuts.

**Art. 7.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une part sociale, la Société peut suspendre les droits attachés à ces actions jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

**Art. 8.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

**Art. 9.** La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 10.** La Société est gérée par un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance), composé d'au moins deux (2) gérants divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement "Gérants de Catégorie A" et "Gérants de Catégorie B".

Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

La Société peut être administrée par un gérant unique qui assume alors tous les droits, devoirs et obligations du Conseil de Gérance.

**Art. 11.** Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

**Art. 12.** Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérants ou non, associé ou non.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Un gérant de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs gérants de n'importe quelle catégorie.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie

B; et toute décision du Conseil de Gérance ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

**Art. 13.** Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou autres résolutions spécifiques définies par la loi ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

**Art. 17.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'Article 17.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, toutes les parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur	Parts sociales	Libération
INTAJ Capital II LP, prénommé . . . . .	13.148	USD 13.148,00
INTAJ Capital II (NON-GCC) LP, prénommé . . . . .	3.482	USD 3.482,00
Total . . . . .	16.630	USD 16.630,00

Le montant de seize mille six cent trente Dollars Américains Euro (USD 16.630,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille cinq cent Euro (EUR 2.500,00).

#### *Décisions des associés*

Les associés ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

##### *Gérant de Catégorie A*

Mr. Nabil Triki, Senior Executive Officer, né le 11 août 1971 en Ohio, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au DIFC, Al Fattan Currency House, Tower 2, Office 1502, P.O. Box: 213137, Dubai, Emirats Arabes Unis.

##### *Gérant de Catégorie B*

M. Christophe Gaul, gérant, né le 3 avril 1977 à Messancy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg

2. L'adresse du siège social est fixée au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celle-ci a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: Didillon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 août 2013. Relation: EAC/2013/11085.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013123562/357.

(130150428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2013.

### **ABF European Holdings & Co SNC, Société en nom collectif.**

**Capital social: GBP 100.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 96.924.

Nach den Beschlussfassungen der Gesellschaft vom und mit Wirkung zum dritten Mai zweitausenddreizehn, gemäß Urkunde durch Maître Martine Schaeffer, Notarin mit Amtssitz in Luxembourg, aufgenommen, hat ABF Investments plc, eine Gesellschaft ordnungsgemäß gegründet und bestehend als „public limited Company“ nach englischem Recht, mit Gesellschaftssitz in Weston Centre, 10 Grosvenor Street, London, W1K 4QY, Vereinigtes Königreich Großbritannien, eingetragen im „Registrar of Companies“ unter Nummer 00306672, neuhundertneunundneunzig (999) Gesellschaftsanteile an der Gesellschaft mit einem Nennwert von je einhundert Pfund Sterling (GBP 100,-), zusammen mit allen verbundenen Rechten an den im vorläufigen Konto dieses Gesellschafters verbuchten Gewinnen, zu Gunsten der Gesellschaft ABF Funding, eine Gesellschaft ordnungsgemäß gegründet und bestehend als „unlimited company“ nach englischem Recht, mit Gesellschaftssitz in Weston Centre, 10 Grosvenor Street, London, W1K 4QY, Vereinigtes Königreich Großbritannien, eingetragen im „Registrar of Companies“ unter Nummer 05380813, übertragen.

Demzufolge hat die Gesellschaft ABF Funding neuhundertneunundneunzig (999) Gesellschaftsanteile an der Gesellschaft und ABF European Holdings Limited ein (1) Gesellschaftsanteil an der Gesellschaft.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013125643/21.

(130152685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

**Antonissen Holding S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.  
R.C.S. Luxembourg B 179.958.

—  
STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the twenty-ninth of August.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of "Antonissen Holding B.V.", a company having its registered office in Rijtseweg 10, NL-4841 JK Prinsenbeek (The Netherlands) and registered with the Commercial Register of the Chamber of Commerce and Industry at Breda, The Netherlands under number 20107942 (the Company).

The meeting was opened by Mr. René Cornelis Antonissen, residing in Rijtseweg 10, NL-4841 JK Prinsenbeek (The Netherlands), being in the chair, who appointed as secretary Mrs. Annick Braquet, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

The meeting elected as scrutineer Mrs. Ann Lauwers, with professional address in L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that by resolution validly adopted by the shareholders of the Company in Prinsenbeek, The Netherlands, on January 31, 2013, acting in accordance with the articles of association of the Company, the Company resolved to transfer the registered office from Prinsenbeek, The Netherlands to the city of Luxembourg as from the date hereof without the Company being dissolved but on the contrary with corporate continuance. All formalities required under the laws of The Netherlands to give effect to that resolution have been duly performed; a copy of said resolution shall remain annexed to the present deed;

II. that the shares of the Company have been the subject of a report prepared by GSL Révision S.à r.l., Cabinet de Révision Agréé, Esch/Alzette, dated on June 28, 2013, which concludes as follows:

*"Conclusion*

Based on the performed procedures, nothing has come to our attention which could cause us to believe that:

- the value of Antonissen Holding B. V. does not corresponding at least in number and nominal value to the shares to be issued by Antonissen Holding S.A., and
- the share capital of 31.000 EUR of Antonissen Holding S.A. does not correspond at least to the minimum share capital as required by the law on commercial companies of August 10, 1915."

The said auditor's report, after having been signed ne varietur appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it;

III. The agenda of the meeting is the following:

1. transfer of the statutory seat, principal establishment and central administration of the Company from The Netherlands to the city of Luxembourg as from the date hereof, without the Company being dissolved but on the contrary with corporate continuance;

2. adoption by the Company of the legal form of a public limited liability company (société anonyme) with the name "ANTONISSEN HOLDING S.A." and acceptance of the Luxembourg nationality arising from the transfer of the statutory seat and principal establishment of the Company to the city of Luxembourg;

3. amendment and restatement of the Company's articles of association so as to conform them to the laws of Luxembourg, as a consequence of the Company's acceptance of the Luxembourg nationality as specified in item 2. above;

4. acceptance of the resignation of Johanna Cornelia Maria Beekers and René Cornelis Antonissen as directors of the Company and vote of discharge and appointment of Nationwide Management SA, Tyndall Management SA and Alpmann Management SA as directors for a period of three years;

5. appointment of FIDUSEVE SA as statutory auditor of the Company for a period of three years;

6. establishment of the registered office, principal establishment and central administration of the Company at L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

7. miscellaneous.

IV. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

V. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The meeting resolves to transfer the registered office, principal establishment and central administration of the Company from Prisenbeek, The Netherlands to the city of Luxembourg as from the date hereof, without the Company being dissolved but on the contrary with corporate continuance.

*Second resolution*

The meeting resolves that the Company adopts the form of a public limited liability company (société anonyme) with the name "ANTONISSEN HOLDING S.A.", accepts the Luxembourg nationality and shall as from the date of the present deed be subject to the laws of Luxembourg.

*Third resolution*

The meeting resolves to amend and restate the articles of association of the Company so as to conform them to Luxembourg law.

The restated articles of association of the Company will read as follows:

**"Title I. - Denomination. Registered office, Object, Duration**

**Art. 1.** There is established hereby a société anonyme under the name of ANTONISSEN HOLDING S.A.

**Art. 2.** The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 3.** The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The corporation may carry out for personal purposes trading in securities of any kind and any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

**Title II. - Capital. Shares**

**Art. 5.** The subscribed capital of the corporation is fixed at thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) represented by three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred euro (100.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

**Title III. - Management**

**Art. 6.** The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. They may be reelected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting.

**Art. 7.** The board of directors elects from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax. Resolutions shall require a majority vote.

In case of a tie, the chairman has a casting vote.

**Art. 8.** The board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

**Art. 9.** The corporation shall be bound in all circumstances by the joint signature of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.

In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

**Art. 10.** The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders. Such proxyholder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

**Art. 11.** Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

#### **Title IV. - Supervision**

**Art. 12.** The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be reelected and removed at any time.

#### **Title V. - General meeting**

**Art. 13.** The annual general meeting of shareholders will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the 1<sup>st</sup> Monday of May at 10.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

#### **Title VI. - Accounting year, allocation of profits**

**Art. 14.** The accounting year of the corporation shall begin on the 1<sup>st</sup> of January and shall terminate on the 31<sup>st</sup> of December of each year.

**Art. 15.** After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five percent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten percent of the capital of the corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

#### **Title VII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

#### **Title VIII. - General provisions**

**Art. 17.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10<sup>th</sup> 1915 on commercial companies and the amendments thereto."

#### *Fourth resolution*

The meeting resolves (i) to acknowledge the resignation, effective as of the date hereof, of Johanna Cornelia Maria Beekers and René Cornelis Antonissen as directors of the Company and to grant them full discharge for the performance

of their duties, as directors of the Company and (ii) to appoint, with effect as of the date hereof, as directors of the Company for a period of three years:

- Nationwide Management S.A., with registered office in L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach, represented by its permanent representative Mr. Patrick GOLDSCHMIDT, born in Luxembourg, on February 2, 1970, residing in 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg,

- Tyndall Management S.A., with registered office in L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach, represented by its permanent representative Mr. Patrick GOLDSCHMIDT, born in Luxembourg, on February 2, 1970, residing in 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg,

- Alpmann Management S.A., with registered office in L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach, represented by its permanent representative Mr. Patrick GOLDSCHMIDT, born in Luxembourg, on February 2, 1970, residing in 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg.

#### *Fifth resolution*

The meeting resolves to appoint FIDUSEVE S.A., having its registered office in L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach, RCS Luxembourg B 82.421, with effect as of the date hereof, as statutory auditor of the Company for a period of three years.

#### *Sixth resolution*

The meeting resolves to establish the registered office and the principal establishment of the Company at L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

#### *Estimate of costs*

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately EUR 2,700.-

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, they signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-neuf août.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "Antonissen Holding B.V.", ayant son siège social à Rijtseweg 10, NL-4841 JK Prinsenbeek, Pays-Bas, et immatriculée auprès du Registre du Commerce de Chambre de Commerce et Industrie de Breda, Pays-Bas sous le numéro 20107942 (la Société).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur René Cornelis Antonissen, demeurant à Rijtseweg 10, NL-4841 JK Prinsenbeek (Pays-Bas), qui désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents. L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Ann Lauwers, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que par résolution des actionnaires de la Société valablement adoptée le 31 janvier 2013 à Prinsenbeek, Pays-Bas, agissant conformément aux statuts de la Société, la Société a décidé de transférer son siège social et son principal établissement de Prinsenbeek, Pays-Bas, à Luxembourg-Ville à compter de la date des présentes sans dissolution de la Société mais avec continuation de sa personnalité juridique. Toutes les formalités requises par le droit des Pays-Bas, afin de réaliser cette décision ont d'ores et déjà été accomplies; une copie de ladite résolution restera annexée au présent acte.

II. Les actions de la Société ont fait l'objet d'un rapport préparé par GSL Révision S.à r.l., Cabinet de Révision Agréé, Esch/Alzette, daté du 28 juin 2013 qui conclut comme suit:

#### *"Conclusion*

Based on the performed procedures, nothing has come to our attention which could cause us to believe that:

- the value of Antonissen Holding B. V. does not corresponding at least in number and nominal value to the shares to be issued by Antonissen Holding S.A., and

- the share capital of 31.000 EUR of Antonissen Holding S.A. does not correspond at least to the minimum share capital as required by the law on commercial companies of August 10, 1915."

Ledit rapport du réviseur d'entreprises, après signature ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte aux fins de l'enregistrement.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. transfert du siège social, du principal établissement et du lieu de gestion effective de la Société des Pays-Bas à Luxembourg-Ville à compter de la date des présentes sans dissolution de la Société mais avec continuation de sa personnalité juridique;

2. adoption par la Société de la forme légale d'une société anonyme sous la dénomination sociale «ANTONISSEN HOLDING S.A.» et acceptation de la nationalité luxembourgeoise découlant du transfert de son siège social et du principal établissement de la Société à Luxembourg-Ville;

3. modification et refonte des statuts de la Société afin de les rendre conformes au droit luxembourgeois, en conséquence de l'acceptation par la Société de la nationalité luxembourgeoise précisée au point 2. ci-dessus;

4. acceptation de la démission de Johanna Cornelia Maria Beekers et René Cornelis Antonissen en qualité de directeurs de la Société et vote de décharge et nomination de Nationwide Management SA, Tyndall Management SA and Alpmann Management SA en tant qu'administrateurs pour une durée de trois ans;

5. nomination de FIDUSEVE SA en qualité de commissaire aux comptes de la Société pour une durée de trois ans;

6. établissement du siège social, du principal établissement et du lieu de gestion effective de la Société à L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

7. Divers.

IV.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

V.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions en circulation sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale, de sorte que celle-ci peut valablement décider sur tous les points de l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social, le principal établissement et lieu de gestion effective de la Société des Pays-Bas à Luxembourg-Ville à compter de la date des présentes, sans dissolution de la Société mais avec continuation de sa personnalité juridique.

#### *Seconde résolution*

L'assemblée décide que la Société revêt la forme d'une société anonyme sous la dénomination «ANTONISSEN HOLDING S.A.», accepte la nationalité luxembourgeoise et sera, à compter de la date des présentes, soumise aux lois du Grand-Duché du Luxembourg.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier et de reformuler les statuts de la Société pour les rendre conformes au droit luxembourgeois.

Les statuts reformulés de la Société auront la teneur suivante:

### **«Titre I<sup>er</sup> . Dénomination. Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ANTONISSEN HOLDING S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société pourra accomplir pour des besoins personnels le commerce de titres de toutes sortes et toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

## **Titre II. Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (31.000.- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

## **Titre III. Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, telex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, telex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

## **Titre IV. Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années. Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

## **Titre V. Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi jour du mois de mai à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable. Chaque action donne droit à une voix.

## **Titre VI. Année sociale, Répartition des Bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

## **Titre VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

## **Titre VIII. Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.»

### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide (i) de constater la démission, effective à la date des présentes, de Johanna Cornelia Maria Beekers et René Cornelis Antonissen en qualité de directeurs de la Société et de leur accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de leur mandat en tant que directeurs de la Société et (ii) de nommer aux fonctions d'administrateurs de la Société à compter de la date des présentes pour une durée de trois ans:

- Nationwide Management S.A., ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach, représentée par son représentant permanent Monsieur Patrick GOLDSCHMIDT, né à Luxembourg, le 2 février 1970, demeurant à 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg,

- Tyndall Management S.A., ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach, représentée par son représentant permanent Monsieur Patrick GOLDSCHMIDT, né à Luxembourg, le 2 février 1970, demeurant à 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg,

- Alpmann Management S.A., ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach, représentée par son représentant permanent Monsieur Patrick GOLDSCHMIDT, né à Luxembourg, le 2 février 1970, demeurant à 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg.

### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide de nommer FIDUSEVE S.A., ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach, RCS Luxembourg B 82.421, comme commissaire aux comptes de la Société à compter de la date des présentes pour une durée de trois ans.

### *Sixième résolution*

L'assemblée décide d'établir le siège social, le principal établissement et lieu de gestion effective de la Société à L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, sont approximativement estimés à la somme de EUR 2.700.-.

DONT ACTE, le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante, il est prévu qu'en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Le document ayant été lu aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. C. ANTONISSEN, A. BRAQUET, A. LAUWERS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 septembre 2013. Relation: LAC/2013/40270. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Référence de publication: 2013125663/378.

(130153436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

---

**Asia Wood Furnitures S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1112 Luxembourg, 18, rue de l'Acierie.

R.C.S. Luxembourg B 110.648.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue ce jour au siège que la société HUISLUX INVESTMENTS S.A. avec siège sociale au 18 rue de l'Acierie à L-1112 Luxembourg a été démise de ses fonctions d'administrateur et que Monsieur DEROUICHE Samir né le 27 avril 1982 à Pierrelatte/Rhône Alpes et demeurant 26 rue Aristide Briand à 54400 Longwy est nommé administrateur pour la remplacer, il résulte également de cette assemblée générale extraordinaire, que Monsieur LEG Olivier né le 10 octobre 1964 à Thionville et demeurant 18 rue de l'Acierie à L-1112 Luxembourg a été démis de ses fonctions d'administrateur délégué et que monsieur DEROUICHE Samir né le 27 avril 1982 à Pierrelatte/Rhône Alpes et demeurant 26 rue Aristide Briand à 54400 Longwy a été nommé administrateur délégué pour le remplacer.

Luxembourg, le 04 septembre 2013.

*Pour le conseil d'administration*

Référence de publication: 2013125673/18.

(130152836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

---

**Braveheart LuxCo II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 6.564.288,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 145.388.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 02 Septembre 2013*

Il résulte des résolutions de l'actionnaire unique que:

- Monsieur Kenneth Batko, né le 23 novembre 1950 à Chicago, Illinois (U.S.A.) résidant professionnellement au 775 Corporate Woods Parkway, Vernon Hills, IL 60061 U.S.A., est nommé gérant de classe A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 septembre 2013.

Référence de publication: 2013125688/15.

(130152947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

---

**Bolero International SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 54.479.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 3 juin 2013*

- Les mandats d'Administrateur de Monsieur Marc LIMPENS employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, de Madame Céline BONVALET, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg et de Monsieur Olivier OUDIN, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2019.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A. Société Anonyme, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2019.

Luxembourg, le 3 juin 2013.

Certifié sincère et conforme

BOLERO INTERNATIONAL SPF S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013125701/21.

(130153445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

### **Biscay Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 179.950.

### STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-neuf août.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

IMACORP BUSINESS CENTRE S.A., immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 46706, ayant son siège social à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Philippe CHANTEREAU, expert-comptable, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Laquelle partie comparante, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination - Forme.** Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de «BISCAY INVEST S.A.» (la «Société»).

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 3. Siège social.** Le siège de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.

Par simple décision du Conseil d'Administration respectivement de l'administrateur unique, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 4. Objet.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toutes activités et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société a encore pour objet l'administration de son patrimoine immobilier, notamment en ce qui concerne l'achat, la vente et la gestion d'immeubles propres.

En général, elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000,-) euros (EUR) divisé en trois mille cent actions (3.100) actions d'une valeur nominale de dix (10,-) euros (EUR) chacune. La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 6. Actions.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

**Art. 7. Assemblée des actionnaires - Dispositions générales.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

**Art. 8. Assemblée Générale annuelle - Approbation des comptes annuels.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième lundi du mois de mai à 16.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

**Art. 9. Autres assemblées.** Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

**Art. 10. Composition du Conseil d'administration.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

**Art. 11. Réunions du Conseil d'administration.** Le conseil d'administration choisira en son sein un président et peut choisir un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des

administrateurs présents ou représentés à cette réunion. La voix du Président est prépondérante en cas de partage des voix.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'administration.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

**Art. 13. Représentation.** Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'administrateur unique, par la seule signature de son administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la seule signature de l'administrateur-délégué ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un administrateur.

**Art. 14. Surveillance.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

**Art. 15. Exercice social.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

**Art. 16. Allocation des bénéfices.** Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au paiement d'acomptes sur dividendes en conformité avec les conditions prévues par la loi.

**Art. 17. Dissolution.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 18. Divers.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

- (1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.
- (2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2014.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant déclare souscrire les 3.100 (trois mille cent) actions comme suit:

IMACORP BUSINESS CENTRE S.A., préqualifiée,	
Trois mille cent actions . . . . .	3.100
Total: Trois mille cent actions . . . . .	3.100

Les actions ont été entièrement libérées par le comparant par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de EUR 1.200.-.

*Résolutions de l'associé unique*

Le comparant préqualifié représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).

2. A été appelé aux fonctions d'administrateur unique:

- Monsieur Philippe CHANTEREAU, expert-comptable, né le 27 avril 1962 à Blois, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg. La durée du mandat de l'administrateur unique sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2019.

4. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société PYXIS S.A., avec siège social à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 75 177.

5. La durée du mandat du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2019.

6. L'adresse de la Société est fixée à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. CHANTEREAU et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 septembre 2013. Relation: LAC/2013/40267. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Référence de publication: 2013125699/183.

(130153178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

**Bolero International SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 54.479.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BOLERO INTERNATIONAL SPF S.A.

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2013125700/12.

(130153443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

**Antim International, Etablissement d'Utilité Publique.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 121.218.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 13 août 2013*

1) M. Xavier SOULARD a démissionné dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.

2) M. David GIANNETTI a démissionné dans son mandat d'administrateur.

3) Mme Katia CAMBON, administrateur de sociétés, née à Le Raincy (France), le 24 mai 1972, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur et présidente du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

4) M. Eric TAZZIERI, administrateur de sociétés, né à Ougrée (Belgique), le 3 juillet 1976, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Luxembourg, le 6 septembre 2013.  
Pour extrait sincère et conforme  
Pour *ANTIM INTERNATIONAL*  
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013126321/21.

(130154091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

---

**Alhyda International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 156.450.

—  
EXTRAIT

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 septembre 2013.  
ALTHYDA INTERNATIONAL S.A.  
Le conseil d'Administration

Référence de publication: 2013126316/13.

(130153856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

---

**Alma Group SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 136.559.

—  
Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALMA GROUP SA  
Société Anonyme

Référence de publication: 2013126315/11.

(130154134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

---

**Amarilis Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 53.408.

—  
Les comptes annuels au 30/06/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013126317/10.

(130153751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

---

**A.W.H. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 140.660.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 2 août 2013*

1. M. Xavier SOULARD a démissionné de son mandat de gérant.
2. M. David GIANNETTI a démissionné de son mandat de gérant.
3. Mme Katia CAMBON, administrateur de sociétés, née à Le Raincy (France), le 24 mai 1972, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée.
4. M. Franck BETH, administrateur de sociétés, né à Roubaix (France), le 6 mai 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 5 septembre 2013.  
Pour extrait sincère et conforme  
Pour A.W.H. S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013126273/20.

(130153773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

**Acorn Servicer Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 179.979.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth day of August,

before us, Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of his colleague Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, who last named shall remain depository of the present deed.

There appeared:

1) the limited partnership ELLIOTT INTERNATIONAL, L.P., with registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, South Church Street, KY1-1104 George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the companies register of Cayman Islands under number CR-10177; and

2) the limited partnership ELLIOTT ASSOCIATES, L.P., with registered office at c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209, Orange Street, Wilmington, DE 19801, United States of America, registered in the State of Delaware with the Department of the State of Delaware - division of Corporations under number 2099701;

(the parties referred to above are hereinafter collectively referred to as the Founding Shareholders)

both here represented by Mr Max Mayer, private employee, with professional address in Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxies given under private seal.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as described above, have requested the undersigned notary to document the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which they deem to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

ARTICLES OF ASSOCIATION

**Art. 1. Definitions.** In the interpretation of these articles of association unless the context otherwise indicates, the following terms shall have the following meanings:

Articles	means these articles of association of the Company, as amended from time to time.
Board	means the board of managers of the Company, if several Managers have been appointed.
Business Day	means any day (other than a Saturday or Sunday) on which commercial banks are usually open for business in Luxembourg.
Chairman	means the chairman of the Board from time to time.
Company	means Acorn Servicer Holdings I S.à r.l.
General Meeting	means the general meeting of the Shareholders
Law	means the company law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended from time to time.
Managers	means the persons appointed as such by the General Meeting and Manager means any of them.
Shareholders	means the persons registered in the register of shareholders of the Company, in application of article 185 of the Law, as the holders of the Shares from time to time and Shareholder means any of them.
Shareholders Circular Resolutions	shall have the meaning ascribed to such term in article 10.
Shares	means the shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) each and Share means any of them.
Sole Manager	means the sole manager of the Company.
Sole Shareholder	means the sole person registered in the register of shareholders of the Company, in application of article 185 of the Law, as the only holder of the Shares from time to time.

**Art. 2. Form and Name.** The name of the Company is "Acorn Servicer Holdings I S.à r.l.".

The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the present Articles, the Law and the relevant legislation.

The Company may have a Sole Shareholder or Shareholders. Any reference to the Shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder if the Company has only one Shareholder.

**Art. 3. Corporate Objects.** The purpose of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in Luxembourg or abroad, in any companies and/or enterprises in any form whatsoever. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company and/or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form except by way of public offer and proceed by private placement only to the issue of bonds, notes, debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds, including, without limitation, resulting from any borrowings of the Company and/or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or entities it deems fit.

The Company may further guarantee, grant security in favor of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company. The Company may further give guarantees, pledge, transfer or encumber or otherwise create security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and generally for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations (including, without limitation, transactions with respect to real estate or movable property) which may be useful or necessary to the accomplishment of its purpose or which are directly or indirectly related to its purpose.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

**Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting. Within the boundaries of the municipality, the registered office may be transferred by a resolution of the Board or, in the case of a sole Manager, by a decision of the Sole Manager.

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, shall further have the right to set up branches, subsidiaries or other offices wherever it shall deem fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

Where the Board or, as the case may be, the Sole Manager, determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 6. Share Capital.** The subscribed share capital of the Company is set at fifteen thousand Euro (EUR 15,000.-), represented by fifteen thousand (15,000) Shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

The Company's subscribed share capital may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for the amendment to the Articles, as prescribed in article 11 below.

**Art. 7. Shares.** All Shares are in registered form, fully subscribed and entirely paid up.

A register of the Shareholders will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Such register shall set forth the name of each Shareholder, its residence or elected domicile, the number of Shares held by it, the amounts paid in on each such Share, and the transfer/subscription of Shares and the dates of such transfers/subscriptions. The ownership of the Shares will be established by the entry in this register.

Certificates of these entries may be issued to the Shareholders and such certificates, if any, will be signed by the Chairman or by any two (2) Managers or, as the case may be, the Sole Manager.

The Company will recognize only one (1) holder per Share. In case a Share is held by more than one (1) person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one (1) person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between a usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-propritaire) or between a pledgor and a pledgee.

The Company may redeem its own Shares within the limits set forth in the Law.

**Art. 8. Transfer of Shares.** Shares are freely transferable among the Shareholders. Except if otherwise provided by law, the transfer of Shares to third parties is subject to the prior consent of the Shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the Company's subscribed share capital. The transfer of Shares to third parties by reason of a Shareholder's death must be approved by the Shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

The transfer of the Shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the Shareholders, such declaration of transfer to be dated and executed by the transferor and the transferee or by the persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

**Art. 9. Powers of the General Meeting.** As long as the Company has only one Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one Shareholder. Decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of written minutes.

In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of Shareholders. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

**Art. 10. Annual General Meeting - Other General Meetings.** If the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held, in accordance with the Law, at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the General Meeting, on the third Thursday in June of each year at 11.00 a.m. If such day is not a Business Day, the annual General Meeting shall be held on the next following Business Day.

Notwithstanding the above, the annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board or, as the case may be, the Sole Manager, exceptional circumstances so require.

Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the General Meeting.

Resolutions of the Shareholders shall be adopted at a General Meeting or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions) in case the number of Shareholders is less than or equal to twenty-five (25).

Where resolution(s) is/are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, each Shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution(s). Shareholders Circular Resolutions signed by all the Shareholders shall be valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

**Art. 11. Notice, Quorum, Convening notices, Powers of attorney and Vote.** The Shareholders shall be convened to the General Meetings or consulted in writing at the initiative of (i) any Manager or, as the case may be, the Sole Manager or (ii) Shareholders representing more than one-half (1/2) of the Company's subscribed share capital.

Written convening notice of any General Meeting shall be given to all Shareholders by registered mail to their address appearing in the register of Shareholders held by the Company at least eight (8) calendar days in advance of the date of the General Meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the convening notice of the General Meeting.

If all the Shareholders are present and/or represented at a General Meeting and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior written convening notice.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person, who need not be a Shareholder, as its proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) all the Shareholders attending the General Meeting can be identified, (ii) all persons participating in the General Meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the General Meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate. Participating in a General Meeting by such means shall constitute presence in person at such General Meeting.

Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by Shareholders owning more than one-half (1/2) of the Company's subscribed share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the Shareholders shall be convened by registered letters to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the subscribed share capital represented.

The Articles may be amended with the consent of a majority (in number) of Shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the Company's subscribed share capital.

Any change in the nationality of the Company and any increase of a Shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the Shareholders.

Each Share is entitled to one vote at General Meetings.

**Art. 12. Management.** The Company shall be managed by one or several Manager(s) who need not be Shareholders.

The Manager(s) shall be appointed by the General Meeting. The General Meeting shall also determine the number of Managers, their remuneration and the term of their office. A Manager may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by a resolution adopted by the General Meeting.

If several Managers are appointed, they shall constitute the Board.

Where the Company is managed by a Board, each Manager shall be assigned either an A or a B signatory power.

**Art. 13. Meetings of the Board.** The Board shall appoint a Chairman among its members and may choose a secretary, who need not be a Manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board, the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board. In his/her absence, the other Managers will appoint another Chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the Managers present and/or represented at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two (2) Managers at the place indicated in the convening notice of the meeting.

Written convening notice of any meeting of the Board shall be given to all the Managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written convening notice is required if all the Managers are present and/or represented during the meeting and if they state to have been duly informed and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written convening notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, of each Manager. Separate written convening notice shall not be required for meetings that are held at times and places determined in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

Any Manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing, whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another Manager as his or her proxy.

The Board can validly debate and take decisions only if at least one half (1/2) of its members is present and/or represented and at least one (1) category A Manager and at least one (1) category B Manager are present and/or represented. A Manager may represent more than one of his or her colleagues, provided however that at least two (2) Managers are present at the meeting. Decisions are taken by the majority of the Managers present and/or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) category A Manager and at least one (1) category B Manager.

In case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

Any Manager may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) all Managers attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Managers can properly deliberate. Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, in case of urgency or where other exceptional circumstances so require. Such written resolution shall consist of one or several documents containing the resolution and signed, manually or electronically by means of an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) by each Manager. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 13 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Manager.

**Art. 14. Minutes of meetings of the Board or Minutes of resolutions of the Sole Manager.** The resolutions passed by the Sole Manager shall be documented by written minutes kept at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting or all the Managers present at such meeting. The minutes of the resolutions taken by the Sole Manager shall be signed by the Sole Manager.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two (2) Managers or the Sole Manager (as the case may be).

**Art. 15. Powers of the Board.** The Board or, as the case may be, the Sole Manager is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform or cause to be performed all acts of disposal and administration falling within the corporate objects of the Company.

All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board or, as the case may be, the Sole Manager.

**Art. 16. Delegation of powers.** The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a Shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a Shareholder or not, either a Manager or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative shall act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either Manager or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

**Art. 17. Binding signatures.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of one category A Manager and one category B Manager or as the case may be, (ii) the sole signature of the Sole Manager.

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or the sole signature of the person to whom specific signatory power has been granted by the Board or the Sole Manager, but only within the limits of such power. Within the boundaries of the daily management, the Company will be bound by the sole signature, as the case may be, of the person appointed to that effect in accordance with the first paragraph of article 16 above.

**Art. 18. Liability of the Manager(s).** The Manager(s) do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company provided such commitments comply with the Articles and the Law. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

**Art. 19. Audit.** If the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one (1) or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), or, where required by the Law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises agréée).

The Shareholders shall appoint the statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), if any and the independent external auditor (réviseur d'entreprises agréée), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes) and the independent external auditor (réviseur d'entreprises agréée) may be re-appointed.

**Art. 20. Accounting Year.** The accounting year of the Company shall begin on first (1<sup>st</sup>) January and ends on thirty-first (31<sup>st</sup>) December of each year.

**Art. 21. Annual Accounts.** Every year as of the accounting year's end, the Board or, as the case may be, the Sole Manager will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Law.

Each Shareholder may inspect the above inventory and annual accounts at the Company's registered office.

**Art. 22. Distributions.** From the annual net profits of the Company five per cent. (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent. (10%) of the subscribed share capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 6 above, but shall again be compulsory if the reserve falls below such one-tenth (1/10).

The annual General Meeting shall determine the allocation of the remainder of the annual net profits and may decide to pay dividends from time to time as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy and within the limits of the Law.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board or, as the case may be, the Sole Manager;
- (ii) such interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last accounting year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the Board or, as the case may be, the Sole Manager, that items (i) and (ii) above have been satisfied;
- (iv) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Shareholders or the Board, or as the case may be, the Sole Manager, within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (v) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (vi) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the accounting year, the Shareholders must refund the excess to the Company.

**Art. 23. Dissolution.** The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, bankruptcy, insolvency or any similar event affecting one or several Shareholders.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for the amendment of these Articles, as prescribed in article 11 above. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by

the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

The surplus, after realization of the assets and the payment of the liabilities, shall be distributed among the Shareholders proportionally to the Shares held by them.

**Art. 24. Applicable law.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law and, subject to any non-waivable provisions of the applicable law, any agreement entered into by the Shareholders from time to time.

*Transitional provisions*

The first accounting year begins today and ends on December 31, 2013.

*Subscriptions and Payments*

The Articles having thus been established, the Founding Shareholders, represented as described above, hereby declare that they subscribe to the fifteen thousand (15,000) shares representing the total subscribed share capital of the Company as follows:

- nine thousand seven hundred and fifty (9,750) Shares are subscribed by ELLIOTT INTERNATIONAL, L.P., pre-named; and

- five thousand two hundred and fifty (5,250) Shares are subscribed by ELLIOTT ASSOCIATES, L.P., pre-named.

All these shares have been fully paid up by the Founding Shareholders by payments in cash, so that the aggregate sum of fifteen thousand Euro (EUR 15,000.-) paid by the Founding Shareholders is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

*Statement - Costs*

The notary executing this notarial deed declares that the conditions prescribed by articles 182 and 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of articles 27 and 184 of the Law.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,250.-.

*Resolutions of the shareholders*

The Founding Shareholders, represented as described above, representing the total subscribed share capital of the Company, have passed the following resolutions unanimously:

(a) the number of managers of the Company is set at three (3);

(b) the following person is appointed as manager of the Company having an A signatory power:

- Mr. Elliot GREENBERG, company director, born in New York (United States of America), on January 19, 1959, residing professionally at 10019 New York (United States of America), 40 West 57<sup>th</sup> Street;

and the following persons are appointed as managers of the Company having a B signatory power:

- Mr. Christophe-Emmanuel SACRE, company director, born in Ottignies (Belgium), on January 22, 1985, residing professionally at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; and

- Mr. Jérôme DEVILLET, company director, born in Arlon (Belgium), on May 21, 1986, residing professionally at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

(c) that the members of the Board are appointed for an undetermined period; and

(d) that the address of the registered office of the Company is set at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who is known to the undersigned notary by his/her surname, name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed the present deed together with the undersigned notary.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mil treize, le vingt-huitième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire demeurant à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la minute.

Ont comparu:

1) ELLIOT INTERNATIONAL, L.P., société à responsabilité limitée ayant son adresse au c/o Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Uglan House, South Church Street, KY1-1104, Georges Town, Grand Cayman, Iles Cayman, inscrite au registre des sociétés des Iles Cayman sous le numéro CR-10177; et

2) ELLIOT ASSOCIATES, L.P., société à responsabilité limitée ayant son adresse au c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209, Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats Unis d'Amérique, inscrite dans l'État du Delaware auprès du département de l'État du Delaware -division des Sociétés sous le numéro 2099701;

(les parties mentionnées ci-dessus seront ci-après référencées collectivement comme les Associés Fondateurs),

tous deux représentés par Monsieur Max MAYER, employé privé, ayant son adresse professionnelle à Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes ainsi que par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte notarié pour être soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis le notaire soussigné d'enregistrer l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer et de dresser les statuts qu'elles ont arrêtés comme suit:

## STATUTS

**Art. 1<sup>er</sup>. Définitions.** Pour ce qui est de l'interprétation de ces statuts, à moins que le contexte ne l'indique de manière différente, les termes suivants auront les significations suivantes:

Assemblée Générale	signifie l'assemblée générale des Associés.
Associés	signifie les personnes nommées dans le registre des associés de la Société, conformément à l'article 185 de la Loi, en tant que détenteurs de Parts Sociales de temps à autre et Associé signifie n'importe lequel d'entre eux.
Associé Unique	signifie la personne unique nommée dans le registre des associés de la Société, conformément à l'article 185 de la Loi, en tant que seul détenteur des Parts Sociales de temps à autre.
Conseil	signifie l'organe de gérance de la Société, si plusieurs Gérants ont été nommés.
Gérants	signifie les personnes nommées en cette qualité par l'Assemblée Générale et Gérant signifie n'importe lequel d'entre eux.
Gérant Unique	signifie le gérant unique de la Société.
Jour Ouvrable	signifie toute journée (autre qu'un samedi ou un dimanche) pendant laquelle les banques commerciales sont normalement ouvertes au public au Luxembourg.
Loi	signifie la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre.
Parts Sociales	signifie les parts sociales nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune et Part Sociale signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Président	signifie le président du Conseil de temps à autre.
Résolutions Circulaires des Associés	aura la signification donnée à ce terme à l'article 10.
Société	signifie Acorn Servicer Holdings I S.à r.l.
Statuts	signifie les présents statuts de la Société tels que modifiés de temps à autre.

**Art. 2. Forme et Dénomination.** La dénomination de la Société est "Acorn Servicer Holdings I S.à r.l.". La Société est une société à responsabilité limitée gouvernée par les présents Statuts, la Loi et la législation applicable.

La Société peut avoir un Associé Unique ou des Associés. Toute référence aux Associés dans les Statuts est une référence à l'Associé Unique si la Société n'a qu'un seul Associé.

**Art. 3. Objet Social.** L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations ou d'intérêts, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société et/ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit excepté par voie d'offre publique et elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations, de billets à ordre, de titres de créance ou de toute sorte de créance ou de titres participatifs.

La Société peut prêter des fonds comprenant, sans limitation, ceux résultant de ses emprunts et/ou des émissions de titres participatifs ou de titres de créance de toute sorte, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toutes autres sociétés et/ou entités jugées appropriées.

La Société peut également garantir, accorder des garanties à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. La Société peut en outre consentir des garanties, nantir, céder ou grever de charge ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs pour garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, généralement pour son propre bénéfice et celui de toute autre société ou personne. Pour éviter toute ambiguïté, la Société ne peut pas exercer d'activités réglementées du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut encore agir en tant qu'associé commandité ou commanditaire avec responsabilité illimitée ou limitée pour toutes les créances et obligations de sociétés en commandite (partnership) ou entités similaires.

La Société peut employer toutes techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux crédits, aux fluctuations monétaires, aux fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut, pour son propre compte ainsi que pour le compte de tiers, accomplir toutes les opérations (comprenant, sans limitation, des transactions mobilières et immobilières) utiles ou nécessaires à l'accomplissement de son objet social ou se rapportant directement ou indirectement à celui-ci.

**Art. 4. Durée de la Société.** La Société est formée pour une période indéterminée.

**Art. 5. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré vers toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'Assemblée Générale. Dans les limites de la commune, le siège social peut être transféré par une résolution du Conseil ou, dans le cas d'un Gérant unique, par une décision du Gérant Unique.

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, a encore le droit de créer des succursales, des filiales ou d'autres bureaux en tous lieux qu'il jugera appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social, ou la communication aisée entre le siège social de la Société et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social de la Société à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures temporaires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

**Art. 6. Capital Social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à quinze mille Euros (EUR 15.000,-), représenté par quinze mille (15.000) Parts Sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant de la manière requise en cas de modification des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 11 ci-dessous.

**Art. 7. Parts Sociales.** Toutes les Parts Sociales sont nominatives, pleinement souscrites et entièrement libérées.

Un registre des Associés est tenu au siège social, où il peut être consulté par tout Associé. Ce registre contient le nom de tout Associé, sa résidence ou son domicile élu, le nombre de Parts Sociales qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ses Parts Sociales, ainsi que la mention des cessions/souscriptions de Parts Sociales et les dates de ces cessions/souscriptions. La propriété des Parts Sociales est établie par inscription dans ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions peuvent être émis aux Associés et ces certificats, s'ils sont émis, seront signés par le Président ou par deux (2) Gérants ou, le cas échéant, par le Gérant Unique.

La Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Part Sociale. Dans le cas où une Part Sociale viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits attachés à cette Part Sociale jusqu'au moment où une (1) personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propiétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

La Société peut racheter ses propres Parts Sociales dans les limites prévues par la Loi.

**Art. 8. Cessions de Parts Sociales.** La cession de Parts Sociales entre Associés peut se faire librement. A moins que la loi ne le prévoit autrement, la cession de Parts Sociales à des tiers est soumise à l'accord préalable des Associés représentant au moins trois-quarts (3/4) du capital social souscrit de la Société. La cession de Parts Sociales à des tiers en raison du décès d'un Associé doit être approuvée par les Associés représentant trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

La cession de Parts Sociales peut s'effectuer par une déclaration écrite de la cession inscrite au registre des Associés, cette déclaration de cession devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaire pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de cession d'autres instruments de cession prouvant les consentements du cédant et du cessionnaire, et jugés suffisants par la Société.

**Art. 9. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Aussi longtemps que la Société n'a qu'un Associé, l'Associé Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un seul Associé. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux écrits.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Associés, toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les Associés. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 10. Assemblée Générale annuelle - Autres Assemblées Générales.** Si le nombre d'Associés excède vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la Loi à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations de l'Assemblée Générale, le troisième jeudi du mois de juin de chaque année à 11.00 heures. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier Jour Ouvrable suivant.

Nonobstant ce qui précède, l'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

Les résolutions des Associés seront prises par l'Assemblée Générale ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés) dans le cas où le nombre des Associés est inférieur ou égal à vingt-cinq (25).

Lorsque la (les) résolution(s) doivent/doit être prise(s) par le biais de Résolutions Circulaires des Associés, chaque Associé recevra un projet de la (des) résolution(s) à passer, et signera la (les) résolution(s). Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les Associés seront valides et engageront la Société comme si elles avaient été prises pendant une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et porteront la date de la dernière signature.

**Art. 11. Convocation, Quorum, Avis de convocation, Procurations et Vote.** Les Associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative (i) de tout Gérant ou, le cas échéant, du Gérant Unique ou (ii) d'Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social souscrit de la Société.

Les avis de convocation pour toute Assemblée Générale sont envoyés à tous les Associés par lettre recommandée à leur domicile dont il est fait mention dans le registre des Associés tenu par la Société au moins huit (8) jours calendaires avant la date de l'Assemblée Générale, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation.

Si tous les Associés sont présents et/ou représentés à une Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, l'Assemblée Générale pourra être tenue sans convocation préalable.

Chaque Associé peut prendre part aux Assemblées Générales en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), une autre personne comme mandataire, Associé ou non.

Tout Associé peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) tous les Associés participant à l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'Assemblée Générale peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Associés peuvent valablement délibérer. La participation à une Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à l'Assemblée Générale.

Les Résolutions devant être adoptées en Assemblées Générales seront prises par les Associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social souscrit de la Société. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première Assemblée Générale, les Associés seront convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les résolutions seront prises lors de la seconde Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social souscrit représenté.

Les Statuts peuvent être modifiés avec le consentement d'une majorité (en nombre) d'Associés détenant au moins trois-quarts (3/4) du capital social souscrit de la Société.

Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements d'un Associé dans la Société exigent l'accord unanime des Associés.

Chaque Part Sociale donne droit à un vote aux Assemblées Générales.

**Art. 12. Administration.** La Société est administrée par un ou plusieurs Gérant(s), Associés ou non.

Le(s) Gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale détermine également le nombre de Gérants, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un Gérant peut être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé, à tout moment, par une résolution prise par l'Assemblée Générale.

Si plusieurs Gérants sont nommés, ceux-ci constitueront le Conseil.

Si la Société est administrée par un Conseil, chaque Gérant se verra attribué soit un pouvoir de signature A, soit un pouvoir de signature B.

**Art. 13. Réunion du Conseil.** Le Conseil doit nommer un Président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, Gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil, des résolutions passées en Assemblée Générale ou des résolutions passées par l'Associé Unique. Le Président préside toutes les réunions du Conseil. En son absence, les autres Gérants nommeront un autre Président pro tempore qui présidera la réunion en question par un vote à la majorité simple des Gérants présents et/ou représentés à la réunion en question.

Les réunions du Conseil sont convoquées par le Président ou par deux (2) Gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation de la réunion.

Avis écrit de toute réunion du Conseil est donné à tous les Gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans la convocation de la réunion du Conseil.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les Gérants sont présents et/ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque Gérant donné par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise). Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion se tenant au lieu et place prévus dans une résolution préalablement prise par le Conseil.

Tout Gérant peut se faire représenter lors d'une réunion du Conseil en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la moitié (1/2) au moins de ses membres est présente et/ou représentée et au moins un (1) Gérant de catégorie A et au moins un (1) Gérant de catégorie B est présent et/ou représenté. Un Gérant peut représenter plus d'un de ses collègues, à condition que deux (2) Gérants au moins soient présents à la réunion. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents et/ou représentés sous réserve qu'une résolution ne sera pas valablement prise sans être approuvée par au moins un (1) Gérant de catégorie A et au moins un (1) Gérant de catégorie B.

Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

Tout Gérant peut participer à la réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) tous les Gérants participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les Gérants peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil qui se tient par le biais de tels moyens de communication sera considérée comme s'étant tenue au Luxembourg.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, en cas d'urgence ou de circonstances exceptionnelles le justifiant, une résolution du Conseil peut également être prise par écrit. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise) par tous les Gérants. La date d'une telle résolution est la date de la dernière signature.

L'article 13 ne s'applique pas dans le cas où la Société est administrée par un Gérant Unique.

**Art. 14. Procès-verbaux de réunions du Conseil et Procès-verbaux des résolutions du Gérant Unique.** Les résolutions prises par le Gérant Unique sont inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil sont signés par le Président ou un membre du Conseil qui en aura assumé la présidence ou par tous les Gérants ayant assisté à la réunion. Les procès-verbaux des résolutions prises par le Gérant Unique sont signés par le Gérant Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, deux (2) Gérants ou le Gérant Unique (le cas échéant).

**Art. 15. Pouvoirs du Conseil.** Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique est investi des pouvoirs les plus larges pour gérer les affaires de la Société et autoriser et/ou exécuter ou faire exécuter tous les actes de disposition et d'administration correspondant à l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil ou, le cas échéant, du Gérant Unique.

**Art. 16. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil peut nommer un délégué à la gestion journalière, Associé ou non, membre du Conseil ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et les affaires de la Société.

Le Conseil peut nommer une personne, Associé ou non, Gérant ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

Le Conseil est aussi autorisé à nommer une personne, Gérant ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

**Art. 17. Signatures autorisées.** La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe d'un Gérant ayant un pouvoir de signature A et d'un Gérant ayant un pouvoir de signature B, ou le cas échéant, (ii) la signature du Gérant Unique.

La Société est également engagée par la signature conjointe de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil ou par le Gérant Unique, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera engagée par la seule signature, selon le cas, de la personne nommée à cet effet conformément au premier paragraphe de l'article 16 ci-dessus.

**Art. 18. Responsabilité du(des) Gérant(s).** Le(s) Gérant(s) ne contractent, en raison de leur position, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi. Ils ne sont que des agents autorisés et ne sont donc simplement responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 19. Commissaire(s) aux comptes.** Si le nombre d'Associés dépasse vingt-cinq (25), les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaire(s) aux comptes ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises agréé.

Les Associés nomment le(s) commissaire(s) aux comptes, s'il y a lieu, et le réviseur d'entreprises agréé, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction pour une période ne pouvant excéder six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes et le réviseur d'entreprises agréé sont rééligibles.

**Art. 20. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier (1<sup>er</sup>) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

**Art. 21. Comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique dressera les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi.

Chaque Associé peut inspecter l'état comptable ci-dessus et les comptes annuels au siège social de la Société.

**Art. 22. Affectation des bénéfices.** Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui sont affectés à la réserve requise par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 6 ci-dessus, et deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en dessous de ce seuil d'un dixième (1/10).

L'Assemblée Générale annuelle décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décide de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société et dans les limites de la Loi.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, dans les conditions suivantes:

- (i) le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, dresse des comptes intérimaires;
- (ii) les comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris les primes d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au Conseil que les conditions (i) et (ii) ci-dessus ont été satisfaites;
- (iv) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être prise par les Associés, le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
- (v) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société;
- (vi) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les Associés doivent rembourser l'excédent à la Société.

**Art. 23. Dissolution.** La Société n'est pas dissoute du fait de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de la faillite, de l'insolvabilité ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs Associés.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des présents Statuts, dans les conditions prévues à l'article 11 ci-dessus. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. Cette Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateur(s).

Le boni de liquidation, après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, sera distribué aux Associés proportionnellement aux Parts Sociales détenues par eux.

**Art. 24. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées conformément à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les Associés.

*Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2013.

*Souscriptions et Libérations*

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les Associés Fondateurs, représentés tel que décrit ci-dessus, déclarent qu'ils souscrivent les quinze mille (15.000) parts sociales représentant la totalité du capital social souscrit de la Société comme suit:

- neuf mille sept cent cinquante (9.750) Parts Sociales sont souscrites par ELLIOT INTERNATIONAL, L.P., pré-nommée; et

- cinq mille deux cent cinquante (5.250) Parts Sociales sont souscrites par ELLIOT ASSOCIATES, L.P., pré-nommée.

Toutes ces parts sociales ont été entièrement libérées par les Associés Fondateurs par un paiement en numéraire, de sorte que le montant de quinze mille Euros (EUR 15.000,-) payé par les Associés Fondateurs est désormais à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Déclaration - Estimation des frais*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 182 et 183 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions des articles 27 et 184 de la Loi.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de 1.250,- EUR.

*Résolutions des associés fondateurs*

Les Associés Fondateurs, représentés tel que décrit ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société, ont pris les résolutions suivantes:

(a) le nombre de gérants est fixé à trois (3);

(b) la personne suivante est nommée en tant que gérant de la Société ayant un pouvoir de signature A:

- M. Elliot GREENBERG, administrateur de sociétés, né à New York (États-Unis d'Amérique) le 19 janvier 1959, dont l'adresse professionnelle est à 10019 New York (États-Unis d'Amérique), 40 West 57<sup>th</sup> Street;

et les personnes suivantes sont nommées en tant que gérant de la Société ayant un pouvoir de signature B:

- M. Christophe-Emmanuel SACRE, administrateur de sociétés, né à Ottignies (Belgique) le 22 janvier 1985, dont l'adresse professionnelle est à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et

- M. Jérôme DEVILLET administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique) le 21 mai 1986, dont l'adresse professionnelle est à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)

(c) les membres du Conseil sont nommés pour une période indéterminée; et

(d) l'adresse du siège social de la Société est fixé au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, même date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: Max MAYER, Joseph ELVINGER.

Enregistré à Grevenmacher, le 05 septembre 2013. Relation GRE/2013/3595. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2013126275/660.

(130154444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

**Adria News S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 178.148.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 16 août 2013.

Léonie GRETHEN.

Référence de publication: 2013126277/10.

(130153715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

---

**Aquarelle Etoile II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1943 Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 159.646.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013126289/10.

(130154303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

---

**Special Projects Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 97.247.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 novembre 2003, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 2 du 2 janvier 2004.
- Statuts modifiés en dernier lieu par devant le même notaire, en date du 4 mai 2005, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 1440 du 22 décembre 2005.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des associés du 27 juin 2013 que la décision suivante a été prise:

Trois Gérants de catégorie B supplémentaires

- Monsieur Didier KIRSCH, né le 9 février 1964 à F-Thionville, demeurant professionnellement 15, boulevard Roosevelt à L-2450 Luxembourg;
- Madame Claude KRAUS, née le 18 mai 1977 à Luxembourg, demeurant professionnellement 15, boulevard Roosevelt à L-2450 Luxembourg;
- Monsieur Gilles KRIER, né le 26 novembre 1980, demeurant professionnellement 15, boulevard Roosevelt à L-2450 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 septembre 2013.

*Pour la société Special Projects Luxembourg II S.à r.l.*

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2013128521/22.

(130156202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

---

**Ancibel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 101.171.

Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013126948/10.

(130154732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

---

**ACPI Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 200.000,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 171.665.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Référence de publication: 2013126933/11.

(130155009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

---

**ACP Intermediate Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 2.193.095,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 162.563.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Référence de publication: 2013126932/11.

(130154947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

---

**Agence d'assurances Sébastien Kohl S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9184 Schrondweiler, 3, Klengbuerghaff.  
R.C.S. Luxembourg B 159.907.

Les comptes annuels au 31-12-2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la gérance*

Signature

Référence de publication: 2013126918/11.

(130155143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

---

**Antim International, Etablissement d'Utilité Publique.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 121.218.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ANTIM INTERNATIONAL*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013126949/11.

(130154667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

---

**Adapam S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.  
R.C.S. Luxembourg B 51.929.

Les comptes annuels au 30 novembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ADAPAM S.A.*

Signature

Référence de publication: 2013126936/11.

(130154935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

---

**Ascaïn Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 12, rue de Bragançe.  
R.C.S. Luxembourg B 102.627.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013126955/10.

(130154905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

---

**Asist Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2221 Luxembourg, 318, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 88.850.

Les comptes annuels au 30/06/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013126956/10.

(130154929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

**Autocars Pletschette S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, 1, Zone Industrielle Scheleck.

R.C.S. Luxembourg B 25.944.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013126959/10.

(130154806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

**Arti Licence S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 82.261.

Le siège social de la société ARTI LICENCE S.A., RCS Luxembourg B 82261 (L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur), a été dénoncé avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2013.

FELTEN &amp; ASSOCIES

Signature

*L'agent domiciliaire*

Référence de publication: 2013126953/13.

(130154971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

**B Immobilier S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9147 Erpeldange, 47, rue Laduno.

R.C.S. Luxembourg B 153.697.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Erpeldange, le 14 août 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013126961/10.

(130154553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

**Befficient S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-9907 Troisvierges, 76, rue d'Asselborn.

R.C.S. Luxembourg B 163.625.

Remplace la version précédente L130147873

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013126964/10.

(130154959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

**Beri 210, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 26, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 125.845.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 septembre 2013.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013126966/11.

(130155048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

---

**Bluehouse Capital Advisors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 137.666.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 Septembre 2013.

Référence de publication: 2013126969/11.

(130155074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

---

**Alcove Europe Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 159.315.

Mit Wirkung zum 9. September 2013 lautet die professionelle Anschrift von Herr Sean REILLY, Geschäftsführer der Gesellschaft wie folgt: 2<sup>nd</sup> Floor Garryard House, Earlsfort Terrace, Dublin 2, Irland.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 9. September 2013.

Référence de publication: 2013126923/12.

(130154967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

---

**BCC Chariot S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 158.105.

*Extrait des résolutions prises par les associés en date du 28 août 2013*

- La démission de Monsieur Michel van Krimpen de sa fonction de gérant B de la Société a été acceptée par les associés avec effet au 9 septembre 2013.

- Est nommé gérant B de la Société pour une durée indéterminée avec effet au 9 septembre 2013

\* Monsieur Onno Bouwmeister, né le 26 janvier 1977 à Maarssen, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

- La démission de Monsieur Peter Kasch de sa fonction de gérant B de la Société a été acceptée par les associés avec effet immédiat.

- Est nommé gérant B de la Société pour une durée indéterminée avec effet immédiat

\* Monsieur Jonathan Petit, né le 24 avril 1955 à Worcester Park, United Kingdom, avec adresse professionnelle au 33 Cavendish Square, W1G 0PW London, United Kingdom;

Luxembourg.  
Pour extrait conforme  
Pour la Société  
Un gérant

Référence de publication: 2013126976/23.

(130154496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

---

**Bazille Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 117.587.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013126975/10.

(130155014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

---

**BCP-BCOM Angel Lux, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 165.073.

---

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Le siège social des associés suivants:

- Angel BCOM Cayman 1 L.P.
- Angel BCOM Cayman 2 L.P.
- Angel BCP Cayman 1 L.P.
- Angel BCP Cayman 2 L.P.

a changé et doit désormais se lire comme suit: 190, Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Îles Caïmans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2013.

BCP-BCOM Angel Lux

Signature

Référence de publication: 2013127533/21.

(130155932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

---

**Baco Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4121 Esch-sur-Alzette, 2, rue des Fondateurs.

R.C.S. Luxembourg B 81.191.

---

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 avril 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013127528/10.

(130155824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

---

**Ballast Nedam International Product Management Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8813 Bigonville, 14, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 83.653.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2013127529/11.

(130155702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

---

**Baco Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4121 Esch-sur-Alzette, 2, rue des Fondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 81.191.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 mai 2012.

Signature.

Référence de publication: 2013127527/10.

(130155672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

---

**B.M. LUX SA, Belux Mondial Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 93.441.

*Extrait de l'A.G. ordinaire du 30 décembre 2011*

A l'unanimité, l'assemblée décide de renouveler les mandats des administrateurs et administrateur-délégué pour une période de 6 ans.

Le conseil d'administration se compose de la manière suivante:

- M. Jérémy LOOIJER, né le 20/11/1976 à Saint-Trond (Belgique) et domicilié à 15, Broosveldstraat B-3570 Alken (Belgique) en tant qu'administrateur et administrateur-délégué

- M. Erwin LOOIJER, né le 01/09/1955 à Amsterdam (Pays-Bas) et domicilié à 15, Broosveldstraat B-3570 Alken (Belgique) en tant qu'administrateur

- Mme Rachel COHEN-RODRIGUES, née le 02/06/1956 à Huizen (Pays-Bas) et domiciliée à 4, Muggenboskensstraat B-3850 Nieuwerkerken (Belgique) en tant qu'administrateur

Le mandat de commissaire aux comptes de la société Compta Services & Partners SARL est révoqué avec effet immédiat.

La fiduciaire BEFAC Expertises Comptables et Fiscales (Luxembourg) Sàrl au 25A, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg (Luxembourg) et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B45066 est nommée commissaire aux comptes pour une période de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013127536/23.

(130155837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

---

**BG Dragon China, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 178.498.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 2 septembre 2013:*

Il résulte dudit procès-verbal que:

- le nombre d'administrateurs a été augmenté de 4 à 5;

- Monsieur Gian Maria Mossa, Co-General Manager de Banca Generali S.p.A., avec adresse professionnelle à Via Machiavelli 4, I-34132 Trieste, Italie a été nommé en tant que nouveau administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Pour extrait conforme

Alex SCHMITT

Mandataire

Référence de publication: 2013127537/17.

(130155723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

---

**Big Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 145.030.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Référence de publication: 2013127538/10.

(130155212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

**Office Rental Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 101.273.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013128444/9.

(130156294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

**DME-1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 179.771.

Unter mehreren Übertragungsverträge vom 04. September 2013 hat:

1) Rudival Limited, Gesellschafter der Gesellschaft, 3.125 Aktien der Gesellschaft zu Benelio Trading Limited, ein anderen Gesellschafter der Gesellschaft verkauft;

2) Kosmaria Limited, Gesellschafter der Gesellschaft, 125 Aktien der Gesellschaft zu Benelio Trading Limited verkauft.  
Entsprechend der vorstehenden Ausführungen ist die Beteiligung an der Gesellschaft wie folgt:

- Benelio Trading Limited hält 6375 Aktien;
- Migdal Insurance Company Ltd. hält 4900 Aktien; und
- Migdal Makefet Pension and Provident Funds Ltd. hält 1225 Aktien.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DME-1 S.à r.l.

*Ein Bevollmächtigter*

Référence de publication: 2013127046/18.

(130154770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

**CEPF New Bridge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 152.951.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 28 août 2013*

- La démission de Monsieur Michel van Krimpen de sa fonction de gérant de la Société a été acceptée par l'associé unique avec effet au 9 septembre 2013.

- Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée avec effet au 9 septembre 2013

\* Monsieur Onno Bouwmeister, né le 26 janvier 1977 à Maarssen, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

- La démission de Monsieur Peter Kasch de sa fonction de gérant de la Société a été acceptée par l'associé unique avec effet immédiat.

- Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée avec effet immédiat

\* Monsieur Jonathan Petit, né le 24 avril 1955 à Worcester Park, United Kingdom, avec adresse professionnelle au 33 Cavendish Square, W1G 0PW London, United Kingdom;

Luxembourg.  
Pour extrait conforme  
Pour la Société  
Un gérant

Référence de publication: 2013127012/23.

(130154500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

---

**Cos Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 156.008.

M. Laurent Martin, en sa fonction d'administrateur et d'administrateur délégué, a changé son domicile de 37, Boulevard du Commandant Charcot, F-92200 Neuilly sur Seine à 102A, rue de Luxembourg, L-8140 Bridel avec effet au 01 décembre 2012.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour COS INVEST S.A.  
Un mandataire

Référence de publication: 2013127028/13.

(130154821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

---

**DME-2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 179.797.

Unter mehreren Übertragungsverträge vom 04. September 2013 hat:

1) Rudival Limited, Gesellschafter der Gesellschaft, 3.125 Aktien der Gesellschaft zu Benelio Trading Limited, ein anderen Gesellschafter der Gesellschaft verkauft;

2) Kosmaria Limited, Gesellschafter der Gesellschaft, 125 Aktien der Gesellschaft zu Benelio Trading Limited verkauft. Entsprechend der vorstehenden Ausführungen ist die Beteiligung an der Gesellschaft wie folgt:

- Benelio Trading Limited hält 6375 Aktien;
- Migdal Insurance Company Ltd. hält 4900 Aktien; und
- Migdal Makefet Pension and Provident Funds Ltd. hält 1225 Aktien.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DME-2 S.à r.l.  
Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2013127047/18.

(130154769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

---

**CEPF Clichy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 152.950.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 28 août 2013*

- La démission de Monsieur Michel van Krimpen de sa fonction de gérant de la Société a été acceptée par l'associé unique avec effet au 9 septembre 2013.

- Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée avec effet au 9 septembre 2013

\* Monsieur Onno Bouwmeister, né le 26 janvier 1977 à Maarssen, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

- La démission de Monsieur Peter Kasch de sa fonction de gérant de la Société a été acceptée par l'associé unique avec effet immédiat.

- Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée avec effet immédiat

\* Monsieur Jonathan Petit, né le 24 avril 1955 à Worcester Park, United Kingdom, avec adresse professionnelle au 33 Cavendish Square, W1G 0PW London, United Kingdom;

Luxembourg.  
Pour extrait conforme  
Pour la Société  
Un gérant

Référence de publication: 2013127011/23.

(130154501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

---

**CLC Investissements S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 159.498.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CLC Investissements S.à r.l.  
P. STOCK / J-M. PUEL  
Gérant de catégorie B / Gérant de catégorie A

Référence de publication: 2013127020/12.

(130154698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

---

**Restaurant Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.252.500,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 132.529.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 28 août 2013, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Stéphane Bourg, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet immédiat.
2. Nomination d'Arnaud Delvigne, avec adresse au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
3. Nomination de Virginie Deconinck, avec adresse au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
4. Transfert du siège social de la société du 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 30 août 2013.

Référence de publication: 2013126728/19.

(130153839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

---

**Romafi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 118.507.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 4 septembre 2013 à 11.00 heures à Luxembourg*

- L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat des Administrateurs:

Roger-Marc NICOUD et Joseph WINANDY

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer en tant qu'Administrateur:

JALYNE S.A.

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B 158.952

Représentée par Monsieur Jacques Bonnier

Né le 4 mai 1949 à Wervik (Belgique)

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

L'Assemblée Générale décide de nommer en tant que Commissaire aux Comptes:

The Clover  
6, rue d'Arlon  
L-8399 Windhof

Inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.293

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31.12.2013.

Pour copie conforme  
FIDUPAR  
Signature

Référence de publication: 2013126741/29.

(130153657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

---

**R. Verdin & Cie, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 113.346.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013126722/10.

(130154359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

---

**PURetail Paris rue d'Amsterdam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 260.250,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 165.788.

Par résolutions circulaires signées en date du 22 août 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Catherine Baudhuin, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet au 22 août 2013 et pour une durée indéterminée.

2. Nomination de Nicholas Ireland, avec adresse au 6, Kenilworth Gate, Bridge of Allan, Scotland FK9 4RG, Royaume-Uni, au mandat de gérant, avec effet au 22 août 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2013.

Référence de publication: 2013126717/15.

(130153808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

---

**Ocean Industries S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 20, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 179.975.

STATUTS

L'an deux mille treize, le cinq septembre.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange,

Ont comparu:

(1) Monsieur Edouard BRIDEL, né le 17 janvier 1969 à Rennes (France), de nationalité française, demeurant 12, Wyndham Place, Londres W1 H 2PY (Royaume-Uni),

(2) Monsieur Pedro ERRAZURIZ, né le 12 octobre 1968 à Madrid (Espagne), de nationalité française, demeurant 74, South Croxted road SE21 8 BD Londres,

ici représentés par Maître Roy Reding, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations signées sous seing privé, lesquelles procurations, après signature par la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être enregistrées dans le présent acte.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme ci-avant exposé, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

## **Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de «Ocean Industries S.A.».

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'Assemblée Générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Il peut être créé, par simple décision du Conseil d'Administration, des filiales, succursales, agences ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et notamment le développement ainsi que l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur de ceux-ci et de tous autres droits se rattachant à ces brevets et licences ou pouvant les compléter, de même que l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent ou aux sociétés partenaires de ces filiales. La société peut également rendre des prestations de services de toute nature (financiers, comptable, juridique...) au bénéfice de ses filiales ou à aux sociétés partenaires.

La société aura encore pour objet la gestion, la location, la promotion et la mise en valeur d'immeubles, ceci pour son compte propre. Elle pourra encore, dans le cadre de cette activité, accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000.- euros), représenté par TRENTE ET UN MILLE (31.000) actions d'une valeur nominale de UN EURO (€ 1,-) par action.

Les actions sont nominatives.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

## **Titre II. - Administration, Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, et 7 au plus, actionnaires ou non, nommés par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six (6) ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'Assemblée Générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme, télex télécopie ou messagerie électronique.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

**Art. 8.** Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou par deux administrateurs.

**Art. 9.** Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 10.** Le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, en observant les dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le Conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

**Art. 11.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de trois administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'Administration en vertu de l'article 10 des statuts.

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six (6) ans; rééligibles et toujours révocables.

### **Titre III. - Assemblées Générales**

**Art. 13.** L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

**Art. 14.** L'Assemblée Générale statutaire se réunit au siège de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations.

Les Assemblées Générales, même l'Assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration fixera les conditions requises pour prendre part aux Assemblées Générales.

L'Assemblée Générale annuelle est convoquée obligatoirement dans les six mois qui suivent la clôture des comptes.

**Art. 15.** Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'Assemblée Générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

**Art. 16.** Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

### **Titre IV. - Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 18.** Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq (5) pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix (10) pour cent du capital nominal.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration. L'Assemblée Générale peut autoriser le Conseil d'Administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le Conseil d'Administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

### **Titre V. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 19.** La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 20.** La société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la société, sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

## Constatation

**Art. 21.** Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

### Disposition générale

**Art. 22.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et à ses modifications ultérieures.

#### Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.

#### Souscription et Libération

Les parties comparantes préqualifiées - représentées comme ci-avant exposé - déclarent souscrire les actions comme suit:

1) Monsieur Edouard BRIDEL, né le 17 janvier 1969 à Rennes (France), de nationalité française, demeurant 12, Wyndham Place, Londres W1 H 2PY (Royaume-Uni), . . . . .	15.500 actions
2) Monsieur Pedro ERRAZURIZ, né le 12 octobre 1968 à Madrid (Espagne), de nationalité française, demeurant 74, South Croxted road SE21 8 BD Londres, . . . . .	15.500 actions
TOTAL: . . . . .	31.000 actions

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000.- euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### Evaluation des Frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, sont évalués à la somme de mille six cent cinquante euros (1.650.-€).

A l'égard du notaire instrumentant, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes se reconnaissent solidairement tenues du paiement des dits frais.

#### Réunion en Assemblée Générale

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les parties comparantes -représentées comme ci-avant exposé - représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquées, déclarent se réunir à l'instant en Assemblée Générale Extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:

- Monsieur Pedro ERRAZURIZ, né le 12 octobre 1968 à Madrid (Espagne), de nationalité française, demeurant 74, South Croxted road SE21 8 BD Londres

- Monsieur Edouard BRIDEL, né le 17 janvier 1969 à Rennes (France), de nationalité française, demeurant 12, Wyndham Place, Londres W1 H 2PY (Royaume-Uni)

- Monsieur Félix LAEMMEL, né le 1<sup>er</sup> décembre 1951 à Zurich (Suisse), demeurant à CH- 1213 Onex/Genève, 13 chemin des Laz.

2) Le siège social est fixé à L-1449 Luxembourg, 20, rue de l'Eau.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la représentante des comparantes, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: REDING, REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 5 septembre 2013. Relation: EAC/2013/11494.

Reçu soixante-quinze euros 75.-€.

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, LE 6 SEPTEMBRE 2013.

Référence de publication: 2013126689/172.

(130154140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

**Opera Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 156.787.

Les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Référence de publication: 2013126690/11.

(130153670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

---

**NPF Soparfi D S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 120.086.

Le bilan de la société au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013126688/12.

(130154449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

---

**RA IME S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 151.198.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2013124427/10.

(130150980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

---

**Ramsbury Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2341 Luxembourg, 1, rue du Plébiscite.  
R.C.S. Luxembourg B 163.976.

*Extrait de la résolution prise en date du 30 juillet 2013*

Transfert du siège social avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2013

- L-2341 Luxembourg, 1, rue du Plébiscite

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013124428/11.

(130151487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

---

**SteriLux International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 163.491.

*Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 9 juillet 2013*

1. Monsieur Gérard BIRCHEN a démissionné de son mandat de gérant B.

2. Madame Valérie PECHON a démissionné de son mandat de gérant B.

3. Monsieur Christophe-Emmanuel SACRE, administrateur de sociétés, né le 22 janvier 1985 à Ottignies (Belgique), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.

4. Monsieur Jérôme DEVILLET, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 21 mai 1986, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 30 août 2013.  
Pour extrait sincère et conforme  
*Pour SteriLux International S.à r.l.*  
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013124455/20.

(130150926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

---

**Sabco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 2, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 15.220.

Les données relatives au commissaire aux comptes de la société nommé par l'assemblée générale des actionnaires tenue le 14 mai 2013 sont les suivantes:

EUROPEAN AUDIT

11, rue Hiel

L-7390 Blaschette

RCS Luxembourg B50956

*Pour la société*  
*Mandataire*

Référence de publication: 2013124457/15.

(130151329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

---

**Helium II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 178.302.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société le 7 août 2013*

L'associé unique de la Société a pris acte de la démission de Monsieur Pierre Laloyaux de ses fonctions d'administrateur de type B de la Société avec effet au 17 juillet 2013, par conséquent l'associé unique de la Société a procédé la nomination de Madame Preeti Kotwani-Khitri née le 6 mars 1979 à Ujjain, Inde, dont l'adresse professionnelle est au 52-54, Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, comme administrateur de type B de la Société, avec effet au 17 juillet 2013 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui aura lieu en 2019.

L'associé unique de la Société a pris acte de démission de Monsieur Jean Lemaire de ses fonctions d'administrateur de type B de la Société avec effet au 18 juillet 2013, par conséquent l'associé unique propose de modifier le class de mandat de Madame Petronella J.S. Dunselman administrateur de type A, afin qu'elle devient l'administrateur de type B avec effet au 7 août 2013 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui aura lieu en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 30 août 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013126889/19.

(130153256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

---